

Commune de Bajamont

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 22 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
14	12	Pour : Contre : Abstention :

Présents : Boris BRU, Patrick BUISSON, Patrick COUDERC, Sandrine CURIE, Jean-Pierre JOUVE, Marcelle MANEIN, Aude MARCELLI, Claude PRION, André PUJOL, Delphine SCOPEL, Pascale TOUSSAINT, Caroline VIDAL

Procurations : Jean-Claude PATINEC donne procuration à Patrick COUDERC,

Absents excusés : Paolas CAMPOS, Jean-Claude PATINEC,

Absents :

Secrétaire de Séance : André PUJOL

Date de la convocation
15/05/2017

Date d'affichage
15/05/2017

Le maire informe le Conseil de trois points supplémentaires à l'ordre du jour : Travaux supplémentaires pour le marché de réhabilitation et d'extension du Pôle Enfance, la validation d'un devis pour l'achat de matériel pour la nouvelle cantine et la validation d'un devis pour les travaux de mise en peinture de la salle du Conseil. Le Conseil municipal valide ces dossiers à l'ordre du jour.

Délibération sur table :

Marché réhabilitation et extension du Pôle Enfance : Travaux supplémentaires

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Mr COUDERC informe les élus que des travaux supplémentaires sont nécessaires :

Lot n° 04 Menuiseries aluminiums

- ✓ Fourniture et pose d'un ensemble de porte avec imposte fixe : devis n° 17D0235 de l'entreprise GARRIGUES d'un montant de 2 383.00 € HT soit 2 859.60 € TTC
- ✓ Fourniture et pose de menuiserie type SCHUCO 2 vantaux : devis n° 17D0198 de l'entreprise GARRIGUES d'un montant de 1 775.00 HT soit 2 130.00 TTC

Lot n° 09 Electricité

- ✓ Alimentation électrique des volets roulants réfectoire : devis n° D16050423T4 Allez et Cie d'un montant de 643.38 € HT soit 772.06 € TTC

Lot n° 13 Carrelage Faïence

- ✓ Fourniture et pose d'un caniveau : devis n° 17078 de l'entreprise Hebras Garcia d'un montant total de 932.00 € HT soit 1118.40 € TTC
Pour rappel, le devis avait été validé pour la réalisation d'une chape dans la salle multifonctionnelle lors de la séance du conseil du 11 avril 2017 pour un montant de 152 € HT soit 182.40 €.
- ✓ Réalisation d'une douche à l'italienne (sanitaire personnel) : devis n° 17165 Hebras Garcia d'un montant de 380.00 € HT soit 456.00 € TTC

Commune de Bajamont

Lot n° 11 Equipement cuisine

- ✓ Modification table lave-vaisselle suite à la modification emplacement disjoncteur EDF : devis n° 20170633 SAS Cuisines Professionnelles montant de 229.51 € HT soit 275.41 € TTC

Lot n° 03 Etanchéité

- ✓ Préau : Moins-value pour isolation ép. 60mm au lieu de 200mm : devis du 24/04/2017 Prociba d'un montant de - 1270.50 € HT
Réfectoire : plus-value pour prolongement descente existante sur nouvelle toiture : devis du 24/04/2017 Prociba d'un montant de 463.60 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Approuve les travaux supplémentaires et demande des informations complémentaires sur le devis n°17D0235 de l'entreprise Garrigues pour la fourniture et pose d'un ensemble de porte. Ce devis concerne le changement de la porte en bois donnant sur la RD 310. L'aspect esthétique de cette huisserie est important. La préservation de la porte « historique » est-elle possible ?

- Valide les devis suivants :
 - o Entreprise GARRIGUES devis n° 17D0198 d'un montant de 1 775.00 HT soit 2 130.00 € TTC
 - o Entreprise Allez et Cie devis n° D16050423T4 d'un montant de 643.38 € HT soit 772.06 € TTC
 - o Entreprise HEBRAS GARCIA devis n°17078 pour un montant de 780.00 € HT soit 936.00 € TTC et le devis n°17165 d'un montant de 380.00 € HT soit 456.00 € TTC
 - o SAS Cuisines Professionnelles devis n° 20170633 d'un montant de 229.51 € HT soit 275.41 € TTC
 - o Entreprise PROCIBA devis du 24 avril 2017 pour une moins-value de 1270.50 € HT et une plus-value de 463.60 € HT
- Donne Mandat à Monsieur le Maire pour engager ces dépenses et signer les avenants au marché réhabilitation et extension du Pôle Enfance
- Les crédits seront inscrits au budget

Délibération sur table :

Achat de matériel pour la nouvelle cantine :

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Mme SCOPEL présente trois devis pour l'achat de matériel pour la nouvelle cantine :

- AM-D devis n° 379 d'un montant de 10 360.24 € HT soit 12 432.29 € TTC
- STELLA devis du 19/05/2017 d'un montant de 9 991.96 € HT soit 11 990.35 € TTC
- ALEC devis n° 480 à 487 d'un montant total de 12 995.14 € HT soit 15 594.62 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'achat de matériel pour la nouvelle cantine
- Valide le devis de l'entreprise AM-D pour un montant de 10 360.24 € HT soit 12 432.29 € TTC
- Les crédits sont inscrits au budget

Travaux de peinture salle du Conseil Municipal :

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Mr COUDERC présente un devis de l'entreprise MADANI pour la mise en peinture de la salle du Conseil Municipal d'un montant de 1 410.64 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve ces travaux de mise en peinture de la salle du conseil municipal
- Valide le devis de l'entreprise MADANI d'un montant de 1 410.64 €

Commune de Bajamont

Approbation du compte rendu du 11 avril 2017

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Approbation du compte rendu du 4 mai 2017

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Contrat unique d'insertion : renouvellement

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent en Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'accompagnement dans l'Emploi (CUI - CAE) a été recruté au sein de la commune, depuis le 26 mai 2015. L'agent a fait fonction d'employé polyvalent chargé de l'entretien des espaces verts, des voies communales et espaces communs, de l'entretien des bâtiments et du matériel à raison de 20 heures par semaine.

Un premier renouvellement de ce poste a été opéré du 26.05.2016 au 25.05.2017.

Après entretien avec les services de Pôle Emploi, M le Maire précise que la situation particulière de l'agent en place permet d'envisager un renouvellement du CUI-CAE pendant une durée complémentaire de 3 ans maximum, soit jusqu'au 25.05.2020. Cette disposition est possible en raison du statut de travailleur handicapé.

Considérant les évolutions possibles de la loi relative aux emplois aidés, et en cas d'accord du Conseil Municipal, le contrat pourra être conclu uniquement d'année en année.

M. le Maire rappelle les conditions d'admission, les horaires de travail minimum, les modalités de rémunération et les aides de l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de renouveler le CUI-CAE du 26.05.2017 jusqu'au 25.05.2018, par le biais de conventions et contrats successifs de 12 mois chacun ;
- FIXE la durée de service à 20 heures par semaine, rémunérée à hauteur du SMIC horaire en vigueur ;
- PRECISE que l'agent fera fonction d'employé polyvalent ;
- ACCEPTE la participation financière de l'Etat, à hauteur de 82 %, en vigueur pour l'année 2017, sur la base maximum de 20/35^{ème} ;
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Modification des statuts du Syndicat intercommunal des transports d'élèves des cantons de Beauville – Laroque Timbaut – Puymirol – Pont du Casse

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Le maire informe l'assemblée de la délibération du Syndicat Intercommunal des Transports d'Elèves des cantons de Beauville – Puymirol – Laroque Timbaut – Pont du Casse – Bajamont concernant la modification des statuts de ce syndicat. En effet, il déplace le siège du Syndicat à CASTELCULIER.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE le changement de statuts du Syndicat Intercommunal des Transports d'Elèves des cantons de Beauville – Puymirol – Laroque Timbaut – Pont du Casse – Bajamont

Groupement de commande véhicules électriques

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Commune de Bajamont

L'Agglomération d'Agen a prévu un marché pour l'achat de véhicules électriques.

Afin de bénéficier de tarifs intéressants aux communs membres, il est proposé de mettre en œuvre un groupement de commande pour l'achat de véhicules électriques.

Les communes intéressées doivent prendre une délibération afin de pouvoir participer à ce groupement de commandes. La commune de Bajamont, qui a, dans le cadre de l'appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » prévu au budget 2017 l'achat d'un véhicule électrique est intéressée par ce groupement de commande

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

De confirmer l'adhésion de la Commune de Bajamont au groupement de commandes pour « l'achat de véhicules électriques »,

Demande à avoir le cahier des charges,

Demande que la location des batteries soit intégrée,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Territoire à énergie positive pour la croissance verte - avenant à la convention particulière d'appui financier

Résultat du vote : OUI = 13

NON =

Abstention =

Un appel à projets pour mobiliser 500 « Territoires à Energies Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) a été lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie afin de donner une impulsion forte (1.5 milliards d'aides sur 3 ans) pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

L'Agglomération d'Agen été labélisée Territoire à Energie positive pour la Croissance Verte en reconnaissance des actions menées pour accompagner la transition énergétique du territoire.

Dans le cadre d'une approche territoriale, toutes les communes ont été sollicitées. Ainsi, 27 des 31 communes ont inscrit des actions dont plus de 80% concernaient l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments (opérations finalement non financées pour cause de dépassement de l'enveloppe allouée au niveau national).

Plan de financement prévisionnel

Sur les 1.5 M€ demandés, le territoire n'a obtenu que **274 957 €** qui se répartissent ainsi :

- 54 595 € pour nettoyage écologique des locaux et acquisition de matériel pour le désherbage mécanique
- 220 362 € pour l'acquisition de véhicules propres (électriques et GNV)

Pour la collectivité de Bajamont :

Collectivité	montant opération HT	prime écologique	Montant total HT	NB	Montant TEPCV	Aides AA	Montant collectivité HT	% collectivités
Bajamont	16 314	6 000	22 314	1	7 389	4 463	4 463	20

Commune de Bajamont

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

Décide

- D'approuver le plan de financement ci-dessus
- D'Autoriser le maire à signer l'avenant à la convention particulière d'appui financier

Création d'un poste dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Résultat du vote : OUI = 13 NON = Abstention =

Le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés. La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire précise aussi que pour ce faire, une convention doit être signée avec l'Etat et que le contrat de travail à durée déterminée de 12 mois, peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Monsieur le Maire indique qu'un accompagnement dans l'emploi est inscrit dans ce type de contrat aidé, par principe, et qu'il y pourvoira en fonction du profil de l'agent recruté et des besoins des services.

Monsieur le Maire propose donc pour la commune de Bajamont de créer un emploi d'agent polyvalent au sein du service technique dans le cadre du dispositif « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi », pour une période de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur, à compter du 15 août 2017.

Le Conseil municipal,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),

Vu l'article L 2121.29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au Contrat Unique d'Insertion,

Vu l'arrêté du 17 février 2016 du préfet de la Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes et l'arrêté modificatif fixant le montant de l'aide accordée par l'Etat dans le cadre de CAE – CUI,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de créer un poste d'agent polyvalent au sein du service technique dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à compter du 15 août 2017 et à signer la convention d'accueil de ce CAE.

Article 2 : l'agent recruté sera rémunéré sur la base du SMIC en vigueur et pour 20 heures travaillées par semaine.

Article 3 : de prévoir la dépense correspondante au budget communal.

Mise à jour de l'acte constitutif de la régie

Résultat du vote : OUI = NON = Abstention =

Le Conseil Municipal décide de reporter ce dossier

Commune de Bajamont

Sécurité du système d'information

Résultat du vote : OUI = 13

NON =

Abstention =

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet « L' élu rural numérique », le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne a ouvert un service intitulé « Sécurité du système d'information » qui a pour objet :

- l'accès à un outil de gestion de parc et de support informatique,
- la sauvegarde déportée automatisée,
- la protection des postes de travail et des serveurs,
- l'accompagnement dans la mise en conformité avec la loi Informatique et Libertés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adhérer à la convention « Sécurité du système d'information » proposé par le CDG 47 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction

- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 39 euros pour une année. Les frais d'accompagnement (audit de sécurité) sont de 204 €.

- de procéder au déploiement de la solution de sécurité informatique (antivirus) pour 4 postes de travail pour un montant total de 80 euros par an.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

- de procéder au déploiement de la solution de sauvegarde des données métiers pour une capacité maximal de 3 Go, pour un montant total de 46 euros par an.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Questions diverses :

Invitation à la prochaine séance du Conseil Municipal de la Directrice de la Maison de l'Enfance et de la Présidente de l' Association ADSCS afin d'échanger avec le élus et présenter les éléments budgétaires.

Afin d'échanger avec les bénévoles de la bibliothèque municipale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une rencontre lors de la séance du Conseil de septembre.

PLUi : Mr BUISSON fait le retour de l'avis de la commission d'enquête

Prochaine séance du Conseil Municipal : Mardi 20 juin 2017 à 20h30